

N° 2/2.09

DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CHF 847'00.00 POUR LA RÉHABILITATION ET LE RENFORCEMENT DES INFRASTRUCTURES COMMUNALES DANS LE SECTEUR DE LA PLACE SAINT-LOUIS, SUBSIDE DE L'ÉTABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE INCENDIE (ECA) NON DÉDUIT

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie dans la salle des Pas perdus de l'Hôtel-de-Ville le jeudi 11 décembre 2008. Elle était composée de Mmes et MM. Anne-Catherine AUBERT, Claude BRUNNER, Roger CHRISTINAT, Yves MENETREY, Ertan ÖZBATUR, Jean-Jacques REGAMEY et de la présidente-rapporteur soussignée, Brigitte COENDOZ.

La commission tient à remercier MM. Frédéric JOMINI, municipal, Alain JACCARD, chef du service Infrastructures et énergies, et Philippe REGAMEY, chef du Service des espaces publics, pour leurs explications et leurs réponses aux questions de la commission.

1 PRÉAMBULE

Le centre ville de Morges est en train de se densifier dans les quartiers du Sablon et de Charpentiers-Nord. Ceci implique l'adaptation des infrastructures communales, notamment en ce qui concerne l'évacuation des eaux claires et des eaux usées. Ce secteur fait partie d'un bassin versant d'évacuation des eaux allant de la rue Centrale au chemin de fer au Nord et aux Pâquis à l'Est, la limite Sud étant marquée par le lac.

La zone de la place Saint-Louis, située dans ce même bassin versant, rencontre des problèmes d'inondation de caves de bâtiments lors de fortes averses. La cause en est le sous-dimensionnement du collecteur des eaux claires de la place Saint-Louis. Outre la question de la responsabilité de la Commune vis-à-vis des propriétaires des bâtiments inondés, on peut mentionner la construction imminente de plusieurs bâtiments à Charpentiers Nord, risquant d'empirer encore le problème actuel d'évacuation des eaux claires, pour comprendre qu'une intervention rapide est indispensable.

2 ASPECTS TECHNIQUES

2.1 Collecteurs des eaux claires (EC) et des eaux usées (EU)

Le collecteur EC de la place Saint-Louis est sous-dimensionné pour le débit calculé à saturation des zones. Pour les raisons évoquées ci-dessus, il est prévu de doubler le réseau existant, selon la description du préavis.

Ce chantier permettra également d'achever le système séparatif d'évacuation des EC et des EU dans le secteur Est de l'avenue des Pâquis; en effet, le système séparatif est obligatoire depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale sur la protection des eaux, du 24 janvier 1991.

2.2 Eau potable

Il est judicieux de profiter des fouilles pour remplacer dans les traversées de chaussée les conduites ne répondant plus aux normes et corrodées, afin d'éviter, dans un futur proche, des interventions en urgence. Ces dernières coûtent cher et perturbent le trafic, chargé à cet endroit.

2.3 Gaz naturel

La vente de gaz naturel est une source de revenu pour la Commune; elle dispose d'un réseau de gaz naturel bien entretenu dans son ensemble. Toutefois, la capacité du réseau actuel dans le bas de la vieille ville ne sera plus suffisante pour faire face à la demande de nouveaux gros consommateurs. Aussi, la pose de conduites à gaz en attente lors du chantier, objet du présent rapport, est un investissement bien placé.

2.4 Arrosage

Dans le cadre de la politique globale de la Ville, qui vise la préservation des ressources naturelles et le développement durable, l'extension du réseau d'eau d'arrosage du lac est prévue. Cette démarche permettra, dans le futur, d'arroser avec de l'eau du lac les plantations le long de la rue des Charpentiers, celles des Charpentiers Nord, de la place Saint-Louis et de l'Hôtel de Police.

Le dimensionnement des stations de pompage est encore suffisant pour faire face, pendant bien des années, à l'augmentation d'utilisation de l'eau du lac. Mentionnons aussi l'absence de risque de pomper de l'eau polluée (p. ex. par des huiles de moteurs de bateaux), la prise d'eau étant située au large et suffisamment profondément.

2.5 Éclairage public

Le remplacement de deux, éventuellement trois, mâts et luminaires d'éclairage public par du matériel neuf plus performant permettra une économie d'énergie estimée à environ 50 %.

La pose de tubes en attente évitera les frais d'un nouveau chantier et la perturbation du trafic à la place Saint-Louis.

3 ASPECT FINANCIER

La différence de CHF 247'000 entre le montant de CHF 600'000 de l'avant-projet figurant au plan des investissements et le montant de CHF 847'000 du projet définitif du préavis de la Municipalité s'explique par les travaux de mise à niveau des infrastructures communales dans le secteur de Saint-Louis, englobées dans le préavis après analyse détaillée. Ces travaux n'engendreront pas de frais d'exploitation supplémentaires; ils permettront au contraire de réaliser des économies financières grâce au groupement des travaux et aux luminaires moins gourmands en électricité.

4 VOTE

La commission tient à relever le souci d'une gestion efficace à long terme, dans l'esprit de développement durable, des infrastructures communales ainsi que d'économie d'eau potable et d'électricité qui a présidé à ce préavis. Elle a voté à l'unanimité l'acceptation de la demande de crédit de la Municipalité.

5 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 847'000.00 pour la réhabilitation et le renforcement des infrastructures communales dans le secteur de la place Saint-Louis, subside de l'Établissement cantonal d'assurance incendie (ECA) non déduit;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 20 ans, à raison de CHF 42'350.00 par année, à porter en compte dès le budget 2010.

au nom de la commission
La présidente-rapporteur

Brigitte Coendoz

Rapport présenté au Conseil communal en séance du 4 février 2009.